

L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a récemment publié un guide de bonnes pratiques pour les zones calmes. Ce document en langue anglaise explore un grand nombre de critères de définition, à la faveur notamment d'un tour d'horizon des actions menées à travers l'Europe pour identifier et protéger les environnements se distinguant par leur qualité acoustique. En termes de méthodologie, des recommandations sont formulées.

---



L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a récemment publié un guide de bonnes pratiques pour les zones calmes. Ce document en langue anglaise explore un grand nombre de critères de définition, à la faveur notamment d'un tour d'horizon des actions menées à travers l'Europe pour identifier et protéger les environnements se distinguant par leur qualité acoustique. En termes de méthodologie, des recommandations sont formulées.

[Good practice guide on quiet areas - Technical report No 4/2014](#) (format pdf - 12 Mo)